

arrière de Greenwich, sert dans les Provinces Maritimes et ces parties du Québec et des Territoires du Nord-Ouest à l'est du 68ième méridien de longitude ouest. L'heure légale de l'est, qui est l'heure locale du 75ième méridien passant près de Cornwall, Ontario, et qui se trouve par conséquent de cinq heures en arrière de Greenwich, sert dans le Québec à l'ouest du 68ième méridien, dans l'Ontario à l'est du 90ième méridien et dans les Territoires du Nord-Ouest entre le 68ième et le 85ième méridiens. L'heure légale centrale, qui est l'heure locale du 90ième méridien est de six heures en arrière de Greenwich et sert dans l'Ontario à l'ouest du 90ième méridien, dans le Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest entre les 85ième et 102ième méridiens et dans la partie sud-est de la Saskatchewan. L'heure des montagnes, qui est l'heure locale du 105ième méridien, passant par Regina, est de sept heures en arrière de Greenwich et est employée dans toute la Saskatchewan, excepté dans la partie sud-est, dans tout l'Alberta et cette partie des Territoires du Nord-Ouest entre les 102ième et 120ième méridiens. L'heure légale du Pacifique, qui est l'heure locale du 120ième méridien, passant près de Kamloops, Colombie Britannique, est de huit heures en arrière de Greenwich et est employée dans toute la Colombie Britannique et cette partie des Territoires du Nord-Ouest à l'ouest du 120ième méridien. L'heure légale du Yukon, qui est l'heure locale du 135ième méridien, passant près de Whitehorse, Yukon, est neuf heures en arrière de Greenwich et sert dans tout le Territoire du Yukon. Ainsi, dans l'immense territoire canadien il n'y a pas moins de six différentes heures légales correspondant vaguement aux quatre-vingt-quatre degrés de longitude entre les frontières du Labrador et les frontières de l'Alaska. L'existence de ces différentes zones est aujourd'hui rémémorée à tous par la radio; principalement dans des programmes tels que ceux des grandes diffusions de l'Empire, à l'occasion de la Noël.

Quelques municipalités ont adopté l'heure suivie par les chemins de fer locaux, qui dans certains cas diffère de l'heure légale. Il y a aussi des villages qui adoptent telle heure qui semble convenir à leurs circonstances, mais, en général, les frontières légales des différentes zones d'heure sont actuellement en usage. Les frontières des zones d'heure légale au Canada et en Terre-Neuve sont illustrées dans la carte paraissant à la page 53.

Heure avancée de l'été.—Depuis quelques années avant la Grande Guerre, il y avait une propagande active, particulièrement dans les villes, pour une avance de l'heure appelée généralement "heure avancée de l'été" qui était d'une heure en avant de l'heure légale au cours des mois d'été. Il était considéré que tant au point de vue économique qu'au point de vue sanitaire les gens, particulièrement dans les villes industrielles, y gagneraient en commençant leurs travaux une heure plus tôt le matin et jouiraient d'une plus longue période d'insolation pour leur repos et leurs récréations à la fin du jour. Les ennemis du projet prétendaient qu'il était possible d'obtenir les mêmes résultats si chacun choisissait d'aller au travail une heure plus tôt le matin et de le quitter une heure plus tôt le soir, mais la réponse était que ce serait là ignorer jusqu'à quel point l'homme se laisse guider par ses habitudes. En Grande-Bretagne, l'heure avancée des mois d'été fut légalisée en 1916, afin d'économiser l'éclairage, l'énergie électrique pour la fabrication des munitions et autres industries et depuis ce temps elle a été maintenue par la loi. Les Etats-Unis et le Canada adoptèrent l'heure avancée pour tout le pays en 1918 mais la loi canadienne devint caduque à la fin de l'année. Depuis cette date, toutefois, différentes cités et villes ont adopté des règlements d'heure avancée pour différentes périodes des mois d'été. Il existe naturellement une certaine confusion et beaucoup d'inconvénients de cette situation parce que de deux villes à quelques milles l'une de l'autre, une peut adopter l'heure avancée et l'autre l'ignorer, tandis que dans d'autres cas